

Marmande

N° 97 / TRIMESTRIEL / Février 2024

LE JOURNAL D'INFORMATION DE LA VILLE DE MARMANDE



CITOYENNETÉ • ACTUALITÉS • PAROLES D'HABITANTS • AGENDA

www.mairie-marmande.fr f @ villedemarmande

• SOMMAIRE



▲ Montage des pergolas
Place Clemenceau



Nouvelle résidence rue de la Libération ▲

ACTUALITÉS

BRÈVES D'ACTU

p. 6-7

Chantier Cœur de Ville,
Recensement bacs de déchets,
Inauguration CÉSAME...

ACTION MUNICIPALE

LOGEMENT

p. 10-13

Des opérations immobilières
ont été présentées lors du
Conseil municipal d'octobre.

p. 4-5
Action municipale
Sobriété énergétique

p. 8-9
Vie citoyenne
Lauréat Budget participatif #3
Conseils générationnels

p. 14
La recette
Le parmentier

p. 16-17
Portrait
"Entrelacés"

p. 19
Tribunes des
Groupes Politiques

p. 6-7
Actualités
Brèves d'actus

p. 10-13
Action municipale
Logement, quoi de neuf ?

p. 15
Passé/présent
Square des Religieuses

p. 18
Agenda
Nos sélections

p. 20
Recensement de la
population 2024

"RENDRE MARMANDE DÉSIRABLE"

*Chères Marmandaises,
chers Marmandais,*

Au cœur de notre belle commune, la question de la désirabilité et de l'attractivité se pose avec une pertinence accrue, tant pour notre quotidien que pour l'avenir que nous forgeons collectivement. L'enjeu pour Marmande et son territoire est donc important, et réussir à constituer un pôle d'attractivité est une obligation. Le renoncement n'est pas une option. Nous, habitants de cette terre accueillante devons contribuer à façonner un environnement où il fait bon vivre, travailler, faire du sport, se cultiver, vieillir...

La désirabilité de notre commune repose sur nos traditions, notre patrimoine et surtout sur la qualité de vie exceptionnelle que nous offrons à chacun. Les rues animées, les espaces verts soigneusement entretenus, les commerces de proximité permettront de créer une atmosphère unique et conviviale.

Cependant, l'attractivité va au-delà de l'esthétique. Elle sera le reflet de notre dynamisme, de notre civisme, de notre capacité à innover et à anticiper les besoins de demain. Pour cela il faut cesser le « Marmande bashing » qui alimente une spirale négative.



Ensemble, nous sommes les architectes de l'avenir de notre commune.

Chaque initiative, chaque idée partagée, chaque projet réalisé contribue à renforcer notre attractivité et à inscrire notre commune dans une trajectoire positive.

Au quotidien, nous sommes les acteurs d'un enjeu majeur : attirer de nouveaux talents, garantir la pérennité de nos commerces locaux, et offrir à nos jeunes générations un cadre propice à leur épanouissement. Nous devons cultiver un esprit d'ouverture, d'entraide et d'innovation pour faire de notre commune un lieu où chacun trouve sa place.

Ainsi, la désirabilité et l'attractivité de notre commune ne sont pas uniquement des objectifs à atteindre, mais une responsabilité partagée. Je suis confiant dans notre capacité à nous tous, habitants, élus, acteurs économiques, monde associatif, à rendre Marmande désirable.

C'est dans cette optique que nous vous invitons à contribuer, à partager vos idées et à participer aux projets qui façonneront notre avenir commun.

Vivre ici, à Marmande, c'est choisir de construire une ville forte et attractive et nous y arriverons car Marmande a des atouts à faire valoir.

Tres belle année 2024

Joël HOCQUELET
Maire de Marmande

JOURNAL ÉDITÉ PAR LA MAIRIE DE MARMANDE.

N° 97 - Février 2024

Dépôt légal à parution :
Février 2024

Directeur de la publication :
Joël Hocquelet.

Maquette : Service communication
Conception et Rédaction :
Thierry Briantais, Deolinda Pereira
Photos : P. Baldassari, T. Duchez,
P. Lavergne et W. Picamil
Edité à 10 500 ex.
Impression : Laplante

INFORMATIONS MAIRIE

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Le mardi, jusqu'à 18h30 pour l'État-Civil.

Accueil : 05 53 93 09 50

Courriel : mairie@mairie-marmande.fr

RENCONTRER VOS ÉLUS

Pour prendre rendez-vous avec le maire
ou un élu, appelez le cabinet du maire au
05 53 93 47 20

ou mairie@mairie-marmande.fr

ou sans rendez-vous au marché
le deuxième samedi du mois.

◦ ACTION MUNICIPALE



En 2024, ce sont 120 luminaires qui seront remplacés par des LED au niveau de la rocade.

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Depuis 2021, les collectivités locales font face à des dépenses énergétiques toujours plus élevées qui pèsent lourd sur leur budget. La ville de Marmande s'est engagée en octobre 2022 dans un plan de sobriété énergétique. Faisons un point d'étape.

De manière générale, la sobriété énergétique est une démarche qui vise à réduire les consommations d'énergie par des changements de comportement, de mode de vie et d'organisation collective. Elle consiste tout d'abord à nous interroger sur nos besoins, puis y à adapter nos usages. Marmande a décidé d'agir d'abord sur des actions à effet immédiat : l'éclairage public, la baisse des consommations d'électricité et de gaz dans nos locaux.

La ville a commencé à remplacer ses lampes à incandescence par des LED dès 2010. En effet, jusqu'à cette date, elle ne payait pas l'éclairage public (suite à une convention signée sous l'ancien maire, Yves Grassot et l'opérateur de l'époque, EDF) mais en contrepartie, elle avait à sa charge l'entretien et l'amélioration du réseau électrique. Depuis la ville poursuit le passage des 3 646 points lumineux vers des LED. Les rues les plus consommatrices ont été traitées en priorité comme tous les lotissements et les grands axes routiers (route de Bordeaux, d'Agen, de Miramont). L'an dernier, ce sont tous les bâtiments des écoles qui ont été

réalisés. À ce jour, il ne reste plus qu'une petite partie de l'éclairage du centre-ville à remplacer.

Selon Jean-Luc Chauchard, directeur du pôle espaces publics et bâtiments : *en 2023, nous avons changé 400 points et en 2026 nous aurons changé tous les luminaires. Actuellement, nous sommes à 72% de remplacement, il nous en reste environ 1000 à changer. L'impact en termes de réduction de consommation électrique a été immédiat, une baisse de 122 400 KW soit environ 28 000€ sur une année pour un investissement de départ de 90 000€.*

Le plan comportait également un deuxième volet plus axé sur l'efficacité énergétique conformément au décret tertiaire*. En 2023, suite à un audit énergétique, 23 sites de plus de 1000m² ont été identifiés dont les plus consommateurs sont les bâtiments des écoles élémentaires, maternelles, et les gymnases. Le premier site à bénéficier d'une réhabilitation énergétique est le groupe scolaire Edouard Herriot. Les élus ont adopté l'avant-projet sommaire lors du conseil municipal du 18 décembre dernier.



▲
En 2024, l'école Edouard Herriot va connaître des travaux de rénovation énergétique.

Les travaux se dérouleront sur l'année 2024 (isolation par l'extérieur, changement des menuiseries, isolation des planchers bas sur l'extérieur...) et sur l'année 2025 (remplacement de la chaufferie au gaz par une solution de pompe à chaleur, mise en place de sous-compteurs électriques et énergétiques, installation de panneaux photovoltaïques...).

Un vaste chantier qui devra être répliqué sur les autres sites diagnostiqués pour réduire les consommations de 60% d'ici à 2050. Pour allier sobriété et efficacité énergétique, il est aussi nécessaire d'aller vers la GTB (gestion technique des bâtiments) qui permet de superviser l'ensemble des équipements, de vérifier et contrôler la gestion énergétique, de maîtriser voire d'optimiser les consommations. Cet outil favorisera la centralisation de l'ensemble des données d'une installation et donc un meilleur contrôle.

Tout un travail autour de l'optimisation de l'exploitation des bâtiments publics a été entrepris. Les acteurs associatifs utilisateurs ont été questionnés sur leurs attentes et cela a permis d'adapter et de réguler les systèmes de chauffage et d'éclairage en fonction des pratiques, des publics... Modérer les consommations passe aussi par une organisation collective incitative.

D'autres actions et réflexions ont été aussi menées en 2023 pour faire baisser les factures d'eau avec l'installation de mousseurs pour les robinets dans les bâtiments, et pour l'arrosage, l'utilisation de points d'eau sur des bornes spécifiques avec des quantités prédéfinies, un bac de

récupération d'eaux pluviales sur le site multimodal... Un meilleur usage de l'eau est d'ailleurs un des objectifs du plan de gestion différenciée mis en place prochainement par le service espaces verts.

Le dossier de sobriété énergétique porté par Séverine Chastaing, adjointe à la transition écologique et au développement durable, et Alain Pascal, adjoint en charge des espaces publics et travaux, est un réel choix politique : la sobriété est une réponse aux défis de demain. Cela suppose une refonte des modes de fonctionnement de la collectivité pour construire et inventer d'autres pratiques pour une amélioration de la qualité de vie des populations.

Mis en place dans le cadre de la loi ELAN, le décret tertiaire impose aux entreprises de réaliser des économies d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire de plus de 1000m². Appelé aussi Dispositif Eco-Energie Tertiaire (DEET), il s'agit d'une mesure en faveur de la transition énergétique. Elle impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique.

• ACTUALITÉS

AU BON GOÛT LOCAL

Les Fermes de Garonne est un réseau d'agriculteurs locaux, unis pour valoriser leurs métiers et leurs productions. Aujourd'hui, 25 producteurs vous proposent le meilleur du terroir du Val de Garonne : les fruits, les fleurs, les légumes, les volailles, les viandes, les céréales, les vins...

Retrouvez-les dans leur boutique située place Henri Birac (près du Lion d'Or) les mercredis et vendredis (10h à 19h) et le samedi (9h à 19h). Opter pour leurs produits, c'est consommer autrement, c'est choisir la qualité, la proximité et s'associer au renouveau du monde paysan.



MARMANDE SE TRANSFORME

L'enjeu du réaménagement du Cœur de ville est de renforcer l'attractivité du centre-ville et de ses commerces avec un lieu central de vie, convivial, d'animations et de fraîcheur avec du mobilier et des revêtements adaptés aux usages et des espaces ombragés, une fontaine sèche... pour un centre-ville agréable à vivre.

L'installation des pergolas sur la place Clemenceau est en cours (fin prévue pour début mars).

Le chantier entame la 2^e phase du projet, du 22 janvier au 19 juillet et commence à la fois au niveau de la place Clemenceau et de la rue Courret, vers les boulevards.

Rue Abel Boyé, démolition du revêtement existant.

Rue Charles de Gaulle, démolition du revêtement existant (pavé et enrobé). Circulation et stationnement interdits dans toute la rue de Gaulle. Circulation et stationnement perturbés dans les rues adjacentes.

Plan et détail sur : www.mairie-marmande.fr > actions municipales > Clemenceau

De nombreux parkings gratuits sont disponibles (1 800 places de stationnement de surface gratuites et 1h30 gratuite au parking souterrain). Tous les commerces sont ouverts et accessibles.



Scannez pour les détails du projet



RÉDUIRE SES DÉCHETS, C'EST ÉCONOMISER !

Réduire nos déchets est aujourd'hui un enjeu majeur, un impératif aussi bien environnemental que financier.

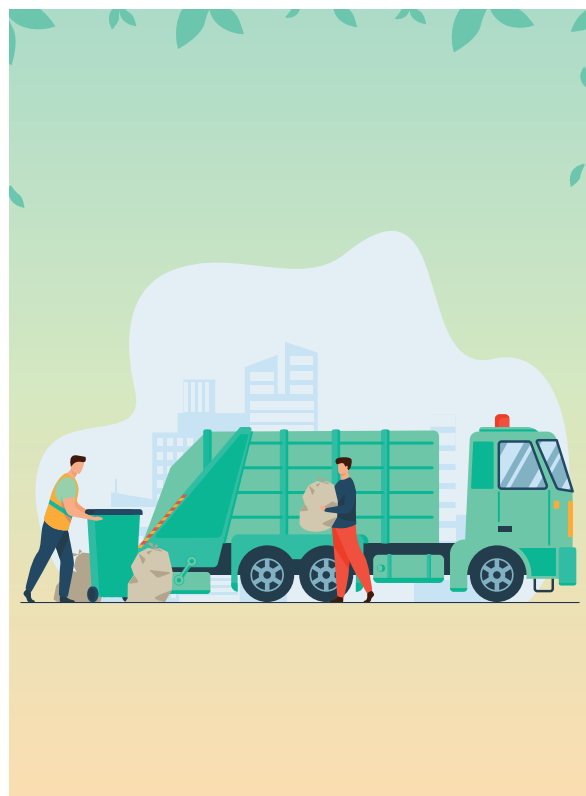
Pour accélérer cette réduction indispensable, Val de Garonne Agglomération met en place la TEOMI : un nouveau mode de calcul de la taxe déchets incitant tous les foyers à réduire leur production d'ordures ménagères. Avec la TEOMI, le montant à régler sera en partie calculé en fonction du nombre de fois où vous sortez votre bac gris et de sa taille.

Recensement des bacs :

De février à mai 2024, des ambassadeurs à la réduction des déchets viendront à la rencontre de l'ensemble des foyers marmandais. Ils se présenteront à votre domicile pour récupérer des informations indispensables au déploiement de la TEOMI : numéros de vos bacs, vérification de la fonctionnalité des puces de vos bacs, adaptation des volumes à vos besoins et accompagnement à la réduction des déchets. Vous serez informés de leur passage directement dans votre boîte aux lettres 15 jours avant. Attention, la participation à cette enquête est obligatoire, sans réponse, à terme, vos poubelles ne seront pas collectées.

Vos ambassadeurs sont munis d'un badge, d'une carte d'accréditation et d'un gilet Val de Garonne Agglomération.

Plus d'infos sur : environnement@vg-agglo.com



CESAME S'OUVRE !

Le tiers-lieu CESAME a été inauguré le 20 décembre 2023 en présence du Préfet de Lot-et-Garonne, des élus locaux, départementaux et régionaux. Cette ancienne friche industrielle a été acquise par la municipalité en 2016 pour devenir CESAME (Citoyenneté Economie Sociale Arts Marmande Écosystème), un carrefour d'échanges et de rencontres, laboratoire d'initiatives citoyennes, solidaires et artistiques. Les premiers à investir les lieux sont la Rockscool-Rapschool Marmande, les Compagnons Bâtitisseurs Nouvelle-Aquitaine et le Campus des Formations Industrielles. En 2023, la société Gwengie pour l'association Hydrogène Vallée s'y installe. Au sein du collectif se trouvent aussi des acteurs locaux, la Cité de la Formation, Envi+, AIPIS, TransNuméric, l'ADES et Monte le Son.

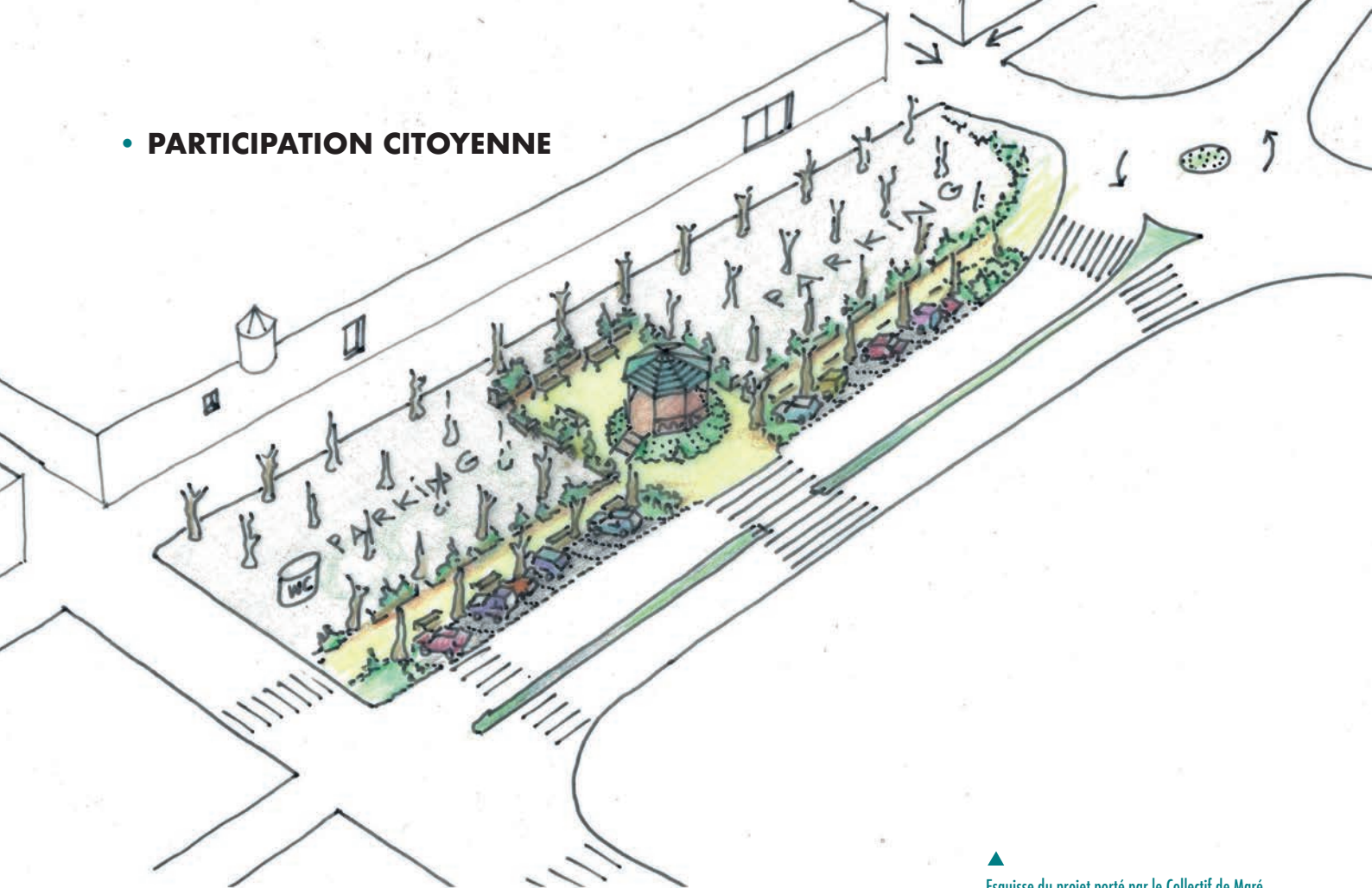
Le projet CESAME, c'est proposer différents espaces : un espace collectif (salle de réunion, formation, ateliers, bureaux...), des espaces lieux de vie (salle d'exposition/spectacle, bar/restauration...), un espace formation. En 2024, est prévue la réalisation de deux plateaux techniques (1500m²), conducteur de ligne et maintenance industrielle, pour le Campus des Formations.

Le maire, Joël HOCQUELET, s'est félicité d'un « nouveau lieu de bouillonnement, de transmission et de lien entre les habitants du Marmandais ».

▼ S.Blanchard, M.Caruhel, D.Barnier, J.Hocquelet, J.Guillem



• PARTICIPATION CITOYENNE



▲ Esquisse du projet porté par le Collectif de Maré

KIOSQUE DE MARÉ

LA FORCE D'UN COLLECTIF

Appelé « Kiosque de Maré » c'est le troisième projet choisi par la population pour être réalisé par la municipalité au titre du budget participatif 2023.

Ce dossier illustre à la fois l'intérêt des habitants à construire, à proposer des initiatives et à la fois une démarche d'élaboration responsable. Lors d'une réunion du conseil de quartier du centre-ville en fin d'année 2022, un Marmandais en ressort avec l'idée de valoriser le kiosque et en parle autour de lui. Un groupe de réflexion se crée et en mars 2023 se transforme en un collectif d'une douzaine d'habitants de divers quartiers de la ville. Ils échangent, croisent leurs idées, leurs visions, pour proposer une synthèse afin de présenter un projet recevable autour de trois pôles : le patrimoine et la culture, l'économie et l'avenir et l'intergénérationnel. L'Esplanade de Maré a eu un passé riche en événements (foire, musique, animations festives...). Le collectif a questionné plusieurs témoins de ces moments et est alors convaincu que ce site stratégiquement exposé en entrée et sortie de ville recèle un potentiel attractif voire enchanteur. Le kiosque de style art nouveau en rustication sera rénové à l'identique comme lors de son installation en 1909. Avec les usagers de la place, des lycéens, des collégiens, des écoliers, des personnes âgées... et la proximité du cinéma, du marché, du Jardin des Sources, c'est un lieu de fort passage. Le collectif souhaite

que l'Esplanade redevienne un véritable lieu social et ainsi qu'un espace de fraîcheur et de détente. En plus des arbres existants, des arbustes seront plantés permettant de sécuriser l'espace piéton, la grande allée, des espaces de stationnement.

La constitution de ce dossier a nécessité plusieurs rencontres sur site par les membres du collectif mais également avec les artisans et entreprises contactés pour établir les devis. À ce jour le projet respecte l'enveloppe allouée soit 80 000€. Le 18 décembre dernier, Christian Pozzobon et Florence De Marchi, représentants du collectif, ont présenté plus en détail le projet « Kiosque de Maré » au conseil municipal. Revaloriser cet espace de 9 000m² déjà arboré en cœur de ville pour qu'il devienne un lieu d'expression citoyenne et d'animations est maintenant inscrit dans l'agenda de la ville.

Résultats des votes du budget participatif 2023 :

Le kiosque de Maré **63%**

A la croisée des pistes cyclables – place Toumeyragues **26%**

Un trompe l'œil – square des Religieuses **11%**

LES CONSEILS GÉNÉRATIONNELS

*Le 16 décembre les conseils générationnels ont débuté leur mandature 2023-2025.
Présentation des membres de chaque instance.*

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

OUKHMAMOU Maïssa , ORTOLAN TAFFAREL Paul,
MCHICH Sirine, KHALLOUF Najma, LAFOSSE Clarys,
BOUDON Gabin, NOGUERA VINCENT Ana Sofia,
ANSALAS Aurélia, BELKADHI Adam, LAULAN Louise,
MARQUES GOMES Paloma, MARTIN Gaspard,
BELBOS Capucine, BLANC Marius, MINVIELLE Adèle

BELKADI Salim, RASON BAO Caroline, BARRABE Julie,
POUCHET RIUS Eva, BENHAMED Amir, EL HECHMI Baya
HAMZAOUI Sabry, BIANCHI Louise, JEBBARI Medhi,
MARTIGNOLLES Jeanne, EZZAIM Assia,
CUINO SOARES CASSAMA Bruno, SENNAOUI Safia,
BELKADI Narjisse, VIGNEAU Cloé

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Melina BLANCHET, Lyla CASTEL-PIRES,
Luca DAVENNE, Maëva BOULITEAU, Melvin DJARI,
Charlotte PLAT, Loui CHARTREUX, Loris PEIFFER
Mariana DA COSTA, Elie-Joseph SANSON

*Les conseils générationnels sont des lieux de
débats, de propositions sur la vie de la ville.
Quatre-vingt-dix Marmandais animateurs
et acteurs de leur quotidien.*

LE CONSEIL MUNICIPAL DES SAGES

ABEILLE Françoise , ALIGON Jean-Maurice,
BERNEDE Purita, BILLON Martine, BREDA Henri,
CASSAGNEAU Jean Claude, CHEVE Francine,
CRESTIA Philippe, DAY Dominique, DELPIERRE Annie,
DESCHAMPS Bruno, DE TASTES Renaud,
DUBEY Sylviane, DUBRUNET Patrick,
FARDEHEB Fouad, FOUCAULT Jean-Paul, GAGARINE
Nathalie

GERIN Josette, HENNEMANN Anne, HILAIRE Rose-Marie,
JOUANEL Michel, MALARTIC Jacky, MARCHI Alain,
MARINIERES Bernard, MARVY Monique,
MOTREFF Marie-Hélène, MOTRON Pierre,
MOUGIN Brigitte, OUEDERNI Messaoud, PAOLIN Colette,
PILA Pierrette, PREVOT Albert, SAEZ Marie-Claude

Suppléantes :
GAI Jussara, LEGENDRE Maryvonne, VERNHES Calixte,
VIGIER Laurence





▲ Un des projets présentés lors du conseil municipal d'octobre 2023.

• ACTION MUNICIPALE

LOGEMENT, QUOI DE NEUF ?

Historiquement, le marché immobilier a toujours connu des hauts et des bas. Depuis 2007, la croissance du parc de logements en France fléchit légèrement et cette tendance s'est accentuée ces cinq dernières années. Pourtant, Marmande résiste. Lors du conseil municipal du 23 octobre 2023, un point a été fait sur la situation locale.

L'ensemble des acteurs du logement relaie une crise du logement d'une ampleur inédite depuis 30 ans.

Des taux d'emprunt qui s'envolent, des banques plus frileuses pour accorder des crédits, un secteur de la construction en berne... Le marché de l'immobilier s'est progressivement grippé depuis l'automne 2022. Le nombre de transactions immobilières a baissé de 18% entre septembre 2022 et septembre 2023, selon le Conseil supérieur du notariat et 2024 s'annonce très difficile pour tous les acteurs du secteur. Dans ce contexte, Marmande s'en tire plutôt bien avec plusieurs opérations immobilières en prévision. *Si ces programmes ont pu*

sortir aussi rapidement, c'est d'une part grâce à l'adoption du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en novembre 2020 et d'autre part, grâce au service Urbanisme qui a été facilitateur et réactif. Cela a permis de faire aboutir plusieurs de ces projets, précise Michel Milhac, adjoint au maire à l'attractivité et à l'urbanisme. De plus, la position géographique de Marmande située entre deux métropoles, la qualité de ses équipements et un foncier accessible, en font une ville attractive pour les promoteurs immobiliers qu'ils soient locaux, régionaux ou nationaux.

Plusieurs opérations, certaines validées et d'autres en cours

d'instruction, ont été présentées en conseil municipal. Elles se situent dans le secteur de l'av. du Dr Neau, av. Pierre Buffin, rue Robert Creuset, avenue Jean Jaurès... Cela représente au total, 553 logements neufs dont 247 appartements, 149 maisons, et 107 lots à bâtir, de quoi pouvoir loger environ 900 habitants supplémentaires. Ces constructions respectent les normes RE2020 en termes énergétique et environnemental... L'une des volontés de la municipalité a été de retenir des projets comportant plus de surfaces d'espaces verts et pouvant correspondre à tous les types de demandes (jeunes, familles, seniors...).





Ils doivent surtout proposer une mixité d'offre, du logement libre, social, collectif ou individuel... Sur l'ensemble, 287 logements dit sociaux sont prévus. *À ce jour, il manque 363 logements pour respecter les 20% requis par la loi SRU, et ces programmes vont nous aider à atteindre cet objectif,* ajoute l'adjoint. Marmande n'est pas

adaptée aux demandes actuelles. Afin d'y répondre, la municipalité envisage de revoir son PLU, elle veut le rendre conforme aux documents supérieurs (SCOT, loi climat et résilience...). Plus cohérent avec les objectifs de développement de l'habitat et plus adapté pour le futur en définissant les zones de constructions, artisanales,

agricoles, commerciales... En 2050, il sera impossible d'artificialiser les terres, il faudra faire avec l'existant. La résorption de la crise du logement justifie des politiques publiques pour rééquilibrer l'offre et la demande afin de mieux satisfaire les besoins en logements. C'est l'engagement de la ville.

PETIT LEXIQUE DU LOGEMENT

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document qui planifie et oriente l'aménagement du territoire communal. Il exprime et met en œuvre le projet de la commune en matière d'urbanisme et de développement, de préservation des espaces naturels et agricoles, et d'organisation des équipements publics. Le PLU est régi par les dispositions du Code de l'urbanisme.

Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement stratégique. Il aborde notamment les thèmes

de l'habitat, du développement économique, touristique, commercial, des déplacements, de la préservation de l'agriculture, des paysages, des corridors biologiques...

La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, **appelée Loi SRU**, est un texte complexe qui modifie en profondeur le droit de l'urbanisme et du logement en France. L'article 55 de cette loi impose à certaines communes de disposer d'un nombre minimum de logements sociaux. Les communes ne respectant pas le quota imposé paieront des pénalités importantes pour chaque logement manquant.

La loi "Climat et résilience" du 22 août 2021 a posé un objectif

de **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** à l'horizon de 2050. Cette loi vise à mieux prendre en compte les conséquences environnementales lors de la construction et de l'aménagement des sols, sans pour autant négliger les besoins des territoires en matière de logements, d'infrastructures et d'activités.

La RE 2020 est la nouvelle réglementation environnementale et énergétique pour les constructions neuves. L'État a lancé un projet réglementer les consommations d'énergie et les émissions de carbone, y compris lors de la construction du bâtiment. En France, ce secteur représente 44 % de la consommation d'énergie et près de 25 % des émissions de CO2.

• ACTION MUNICIPALE

LES MISSIONS DU SERVICE URBANISME

Le service de l'urbanisme a pour mission d'informer, d'orienter les particuliers comme les professionnels sur les dossiers concernant l'occupation du sol et est chargé d'instruire toutes les autorisations du droit des sols et toutes les demandes relatives à l'aménagement de son territoire.

Le service Urbanisme de la mairie de Marmande assure les missions suivantes :

- > Accueillir, apporter les informations nécessaires aux particuliers et aux professionnels concernant les règles d'urbanisme applicables sur la commune (Plan Local d'Urbanisme « PLU ») et les orienter vers les démarches administratives à entreprendre pour faire aboutir leur projet.
- > Enregistrer, pré-instruire et instruire les différentes demandes d'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration de travaux, permis de construire, de démolir et d'aménager) suite à leur dépôt en mairie.
- > Veiller à la conformité des travaux après leur achèvement.
- > Constaté les infractions au code de l'urbanisme et les transmettre au Procureur de la République, assurer le suivi des dossiers de mise en sécurité et de périls.
- > Contribuer aux différentes modifications et révisions du PLU (planification urbaine).
- > Jouer le rôle d'intermédiaire entre les aménageurs/constructeurs et les exigences de la commune.
- > Enregistrer, instruire les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) et communiquer les documents exigés par les notaires dans le cadre des ventes.
- > Mettre en œuvre les procédures d'acquisitions et cessions foncières nécessaires à l'évolution du domaine public et privé communal.
- > Fournir des relevés de propriété (« matrices cadastrales ») et apporter des données relatives au cadastre (références de parcelles, superficies et nom des propriétaires).

> Mettre à jour le Répertoire des Immeubles Localisés (RIL) de l'INSEE.

> Dénommer et numéroter la voirie (adressage).

> Effectuer les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (sécheresse, inondations).

> Renseigner, enregistrer et instruire les dossiers de demande d'enseigne et faire appliquer le Règlement Local de Publicité (RLP).

> Recevoir, enregistrer et pré-instruire les autorisations au titre de la sécurité et de l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP), contrôler et visiter ces établissements et participer aux commissions départementales de sécurité.

Avec le plan local d'urbanisme affiché dans leurs bureaux, ces six agents se répartissent les différentes missions opérationnelles, réglementaires et aussi stratégiques. Une équipe compétente et motivée au service du public, de la politique de développement urbain et d'aménagement de la ville.

Service Urbanisme

Place Clemenceau – Bâtiment B – Porte B

Téléphone : 05 53 93 47 30

urbanisme2@mairie-marmande.fr

Horaires d'ouverture au public

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 au 17h30.

(Fermé le jeudi après-midi)





▲ Un exemple d'aménagement du territoire de Marmande

LE DROIT DE L'URBANISME EN QUELQUES REPÈRES

Les règles relatives à l'aménagement, à la construction et à l'utilisation de l'espace urbain ont toujours existé.

Le droit de l'urbanisme moderne s'est lui constitué à partir de 1919. Avant la Première Guerre Mondiale, il n'existait pas de législation spécifique de l'urbanisme. Il y avait seulement le décret-loi de mai 1852 relatif aux rues de Paris permettant d'imposer aux constructeurs de prévoir des réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales ou encore l'obligation de tenir en bon état les façades des maisons. À cette même époque, l'administration s'assure d'une salubrité, d'une sécurité et d'un esthétisme minimum pour les propriétés immobilières.

Après la première guerre s'ouvre une période de construction, d'industrialisation progressive, d'exode rural et d'une urbanisation massive. Face à cela, l'Etat définit un nouveau cadre juridique. Le droit de l'urbanisme moderne naît à partir de la loi du 14 mars 1919 dite "loi Cornudet". Dans la période allant de la Seconde Guerre Mondiale aux années 1970, l'urbanisme opérationnel apporte alors une réponse face à une forte demande d'urbanisation. La loi de juin 1943 marque un tournant avec le Permis de

construire, elle pose les bases de l'urbanisme de sauvegarde et de l'urbanisme réglementaire. Dans le même temps, les décrets de décembre 1958 innovent avec la création des **Zones à Urbaniser en Priorité (ZUP)** et dans le régime juridique des opérations de rénovation.

À la fin des années 1960, c'est la naissance de l'urbanisme prospectif. **La loi d'Orientation Foncière (LOF)** de décembre 1967 modifie la philosophie même du droit de l'urbanisme en distinguant les fonctions de prévisions (**Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme - SDAU**) et de réglementations (**Plan d'Occupation des Sols - POS**). Elle crée aussi les **Zones d'Aménagement Concerté (ZAC)**. Avec la décentralisation, le droit de l'urbanisme devient l'affaire des communes (lois de juillet 1983 : décentralisation de la délivrance des autorisations, et juillet 1985 : opérations d'aménagement et droit de préemption).

À partir de janvier 2021, est voté un véritable texte fondateur, la loi **Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU)** venant modifier le droit de l'urbanisme pour tenter d'apporter des réponses aux nouveaux enjeux.

• LA RECETTE

PARMENTIER DE CONFIT DE CANARD SABLÉ AU PARMESAN

Céline Taffarel a repris depuis septembre 2021 l'établissement La Tambouillette. Suite à une reconversion professionnelle, elle cuisine de bons petits plats qu'elle sublime parfois avec des épices ou aromates.

Céline nous propose aujourd'hui un plat réconfortant pour cette période hivernale.

La Recette de Céline

Ingrédients pour 4 personnes et étapes de la recette :

- > Effiloche les 4 cuisses de canard confit* et les faire revenir avec une échalotte et du persil (saler si besoin ou ajouter un peu de 4 épices chinoises).
- > Faire cuire les pommes de terre classiques (400g) et les patates douces (400g) environ 20 mn puis les écraser au presse-purée, y ajouter un peu de lait tiède et de beurre.
- > Mélanger la farine (150g), le sel (une pincée), le parmesan (50g) et un peu de persil, ensuite sabler légèrement le beurre avec les doigts (150g).
- > Pour le montage : utiliser un contenant type ramequin individuel (ou autre selon votre choix).
- > Déposer la purée, puis une couche de canard confit puis une couche de sablé au parmesan. Mettre au four pendant 10mn.

C'est prêt ! Bon appétit !



La cuisine de Céline s'inscrit dans la continuité de celle d'Aline Richard. Aline a créé le restaurant La Tambouillette en 2009 au 15 rue de la République, après avoir tenu l'épicerie Sentiers d'Épices, rue Léopold-Faye.

Céline a quitté le secrétariat-comptabilité pour se lancer dans la restauration en reprenant cette table appréciée des Marmandais pour ce côté fait maison. Elle s'inspire de ses différents voyages pour proposer des cuisines du monde et notamment des pays de l'Est.

"C'est une passion, j'ai toujours aimé cuisiner, recevoir."

Sa cuisine est un mélange d'exotisme et de traditionnel, n'hésitez pas à la découvrir.

PASSÉ/PRÉSENT

LE SQUARE DES RELIGIEUSES

Aujourd'hui



On a longtemps évoqué **l'îlot Laffiteau** où se trouvait l'ancien couvent des Annonciades cédé vers 1836 à la Congrégation des Sœurs de la Miséricorde de Moissac. Elles créèrent un orphelinat puis en 1960, l'école privée Sainte-Foy. On a ensuite parlé de **l'îlot des Religieuses**. Au début des années 2000, suite à un incendie, plusieurs immeubles habitant des commerces (Landi-Clemens-Dumartin-Clementel) situés dans le haut de la rue de la Libération, présentent un danger pour la sécurité des occupants et des riverains. Après un imbroglio juridique opposant la municipalité à l'un des propriétaires, la ville acquiert en 2017 l'ensemble des bâtiments devenus dangereux et les détruit. Une nouvelle perspective

visuelle se dévoile avec la rénovation de la tour dite Charlemagne (ancien clocher du couvent) et du parvis suite à l'installation de l'EPHAD du groupe Domus Vi. En 2019, les riverains et le conseil de quartier du centre-ville souhaitent en faire un espace de respiration, végétalisé et convivial. En mai 2021, la nouvelle municipalité reprend le projet pour en faire un îlot de fraîcheur. Après la réhabilitation du mur pignon, l'installation de mobilier urbain, d'un point d'eau potable, la plantation d'arbres et d'arbustes... cet espace public imaginé par et pour les habitants est inauguré le 9 septembre 2023 et se nomme désormais **le square des Religieuses**.

Hier



◦ LE PORTRAIT



Quand deux parcours de vies aux passions différentes se rencontrent cela donne naissance à une nouvelle passion. Ce couple franco-allemand nouvellement marmandais est un exemple de l'idéal européen.

MARION ET PAUL SCHIEGNITZ «ENTRELACÉS»

Paul naît en avril 1984 à La Haye (Pays-Bas), une ville où se trouvaient alors ses parents allemands. Quelques mois plus tard en décembre, c'est la naissance de Marion à Paris. Ils ne se connaissent pas. Pas encore. Pourtant leurs vies se croiseront en 2007. Paul vit ses toutes premières années dans la campagne allemande où il adore passer du temps dans le jardin ou l'atelier de son père luthier, ou celui de sa mère artiste-plasticienne. Ces derniers décident de retourner à Berlin en 1992. *Ça a été un grand changement pour moi, d'autant plus que j'entrais dans une nouvelle école créée après la chute du Mur et avec un projet éducatif alternatif.* Paul y apprend des matières très variées, les langues, le travail du bois, du métal, à chanter, danser, de la couture et du tricot. Avant de passer son bac, il présente son projet d'école sur le thème de la chaussure, sa passion depuis longtemps. *À Berlin, pour rejoindre mes cours de trombone, je devais traverser la ville en métro et j'observais les pieds des gens. De même à l'opéra, je ne regardais que les pieds et ratait la pièce.* Il en conçoit toute une sociologie de la chaussure et en parle avec passion. Selon Paul, on s'exprime à travers nos chaussures. Après son bac, il entame une formation traditionnelle de cordonnier-bottier. À l'issue de ces trois années, il est désigné meilleur apprenti de la Région et obtient une prime de 5000€. Avec cette somme, il s'inscrit dans une école de métiers d'arts pour ajouter à sa technicité de fabrication, une dimension de création et design. Il est le seul bottier parmi ces artisans d'art étudiant à Aix-La-Chapelle.

À Paris, Marion fait ses classes de primaire jusqu'à ce que ses parents décident en 1995 de quitter la région

parisienne pour s'installer dans le Sud-Ouest. Lors de l'entrée au collège, peut-être pour se singulariser, Marion



choisit comme première langue vivante l'allemand et c'est une révélation à tel point qu'ensuite elle candidate pour un lycée à Pessac proposant une section franco-allemande pour passer un bac français et un bac allemand. *Ça a confirmé mon goût pour cette langue et aussi le pays que j'ai découvert suite à des échanges. Je suis allée à Francfort et Bonn.* Avec Erasmus, elle découvre Berlin, a un coup de cœur pour cette ville et décide d'y rester. Un jour de 2007, lors d'une soirée d'étudiants qu'elle organise, c'est la rencontre avec Paul, elle est séduite par son aspect ouvert, direct et sincère, lui est charmé par son français, sa beauté et son énergie. Trois jours après, Paul doit partir pour Aix-La-Chapelle. La distance n'empêchera pas cet amour

naissant et puissant.

Après son master de traduction littéraire, Marion travaille comme traductrice indépendante et en 2009 rejoint Paul en dernière année de formation. Désormais ensemble, ils démarrent leur projet de vie et scellent leur amour par un mariage en août 2010. L'année suivante, ils s'installent à Bordeaux dans un premier atelier puis un deuxième. Le savoir-faire de Paul lui attire une clientèle régionale toujours plus grande nécessitant l'acquisition d'un local plus adapté. L'opportunité se présente en février 2023 avec l'affaire marmandaise et puis Marmande convient aux attentes de la famille composée de Fanette 11 ans, Matilda 8 ans et d'Oskar 2 ans et demi. *On a tous les deux eu une bonne impression de la ville, on peut tout faire à pied et à vélo, aller au marché, on a la nature à côté avec La Filhole et il y a aussi le Comoedia, le Conservatoire, un cinéma et deux librairies indépendantes...*

Dans l'atelier-boutique de la rue de la République, Paul propose des chaussures 100% sur-mesure mais aussi du sur-mesure personnalisé bien plus accessible. Et quel que soit le choix, la fabrication est toujours de qualité, réparable et durable. La quantité de travail de réparation principalement les amène à recruter Noémie Guillet laissant ainsi du temps à Paul pour la fabrication et la création. Marion pour la complète et valorise à sa manière les chutes (maroquinerie). À la boutique, on trouve une large gamme de services, affutage, porte-clés et aussi des chaussettes.

La famille Schiegnitz vit maintenant pleinement sa vie dans sa nouvelle ville, Marmande terre d'amour.

• AGENDA

FOCUS :



Du 1^{er} au 29 février 2024

La ville de Marmande, en partenariat avec les commerçants, réitère "Marmande, Terre d'Amour".

Un mois pour célébrer l'amour, tous les amours...

Pour un ami, un parent, un proche, votre animal de compagnie, un paysage, votre ville, une inconnue croisée hier matin...

Dites-le, écrivez-le, prenez-vous en photo, postez vos déclarations d'amour, vos poèmes, vos chansons, vos "je t'aime"...

Prenez-vous en photo devant un des cœurs installés dans la ville, et postez votre photo en flashant le QR-code de l'opération.

Écrivez votre plus belle histoire d'amour (pour lui, pour elle, pour un lieu, un animal...) et déposez-la dans une des boîtes aux lettres installées en ville.

Créons ensemble la playlist de nos plus belles chansons d'amour. Dites-nous quelle est pour vous la plus belle chanson d'amour.

Vous souhaitez sceller votre amour, renouveler les vœux, la salle des mariages vous est ouverte le samedi 10 février 2024 dès 10h.

De magnifiques cadeaux à gagner offerts par les commerçants et la municipalité : **1 cadeau d'exception, des entrées pour des spectacles, des déjeuners / dîners au restaurant et de nombreux cadeaux chez les commerçants.**

Toutes les infos sur terreamour@mairie-marmande.fr



NOTRE SÉLECTION :

Février et Mars :

Médiathèque Municipale

17/02 à partir de 17h30 : Ce soir on joue en grand !

24/02 de 15h à 16h : Raconte-moi une histoire

28/02 de 10h à 12h15 : Marmandises éclairées

27/02 au 23/03 : Exposition Les aventures de Sacré Cœur

Conservatoire Maurice-Ravel

10/02 à 20h30 au Petit Théâtre : concert échange des big bands de Mios et Marmande.

04/03 à 18h au Conservatoire : présentation du concert des Symphonistes d'Aquitaine.

05/03 à 18h30 au Comedia : Chante aujourd'hui musiques actuelles et écoles élémentaires.

08/03 à 20h30 au Comedia : concert de l'Orchestre des Symphonistes d'Aquitaine.

10/03 à 16h à l'Eglise Notre-Dame : Concerto. Concert des élèves de cycle 3.

Théâtre Comoedia

11/02 à 15h30 : Le lac des cygnes (cirque chorégraphié)

15/02 à 20h30 : La Chasse - Moby Dick (théâtre)

08/03 à 20h30 : Au cœur des lumières - Concert des Symphonistes d'Aquitaine

Et dans le cadre de Tekart :

13/03 à 20h30 : Shangri-la (BD-concert, réalité virtuelle)

14 au 16/03 : Les aveugles (réalité virtuelle)

Musée Marzelles

Jusqu'au 02/03 : exposition Aporia par Fanny Gillequin.

Expo permanente : Abel Boyé, un artiste Marmandais

Archives Municipales

Jusqu'au 22/09/2024 : Marmande Passion Sport

Escape game, entre le 11 et le 23 mars, dans le cadre de TEKA(RT).

FESTIVAL TEKA(RT) du 12 au 16 mars

Création artistique et nouvelles technologies

Infos/inscriptions sur TEKART.FR

ou en scannant le QR code



Expression des groupes politiques représentés au Conseil Municipal

MAJORITÉ MUNICIPALE

Les élus de la majorité municipale

En cette nouvelle année, l'équipe municipale souhaite exprimer ses vœux les plus chaleureux à chacun d'entre vous. Que cette année soit faite de bonheur, de réussite et de prospérité pour vous et vos proches.

Nous sommes reconnaissants de la confiance que vous nous accordez pour diriger et servir notre ville. En 2024, nous nous engageons à redoubler d'efforts pour répondre à vos besoins, améliorer notre ville et renforcer les liens qui nous unissent.

Que la solidarité et l'entraide continuent de caractériser notre ville, créant un environnement où chacun se sent chez soi. Nous continuerons de partager avec vous de nouveaux projets et surmonterons ensemble les défis.

Que cette année soit synonyme de réalisations, de moments inoubliables et de paix.

Nos efforts en matière budgétaires ont porté leurs fruits, se traduisant par une amélioration des ratios financiers. La capacité d'auto-financement atteindra un niveau similaire à celle de l'exercice 2013. L'état préoccupant des finances que nous avons constaté à notre arrivée a été redressé grâce à une gestion rigoureuse qui a mis fin à l'érosion de notre puissance budgétaire.

Cette réussite découle notamment du contrôle strict des dépenses. Malgré cela, nous avons réussi à dégager une marge de manœuvre pour négocier avec les représentants du personnel une prime de pouvoir d'achat pour les catégories les plus modestes.

Depuis l'élection de notre équipe, nous maintenons la trajectoire financière, que nous avions définie, caractérisée par des ratios tendus jusqu'à la fin du mandat. En parallèle de ces efforts de maîtrise budgétaire, nous avons maintenu et nous maintiendrons en 2024, un niveau élevé d'investissement pour rattraper les retards et préparer l'avenir.

La volonté de moderniser et d'améliorer la vie des Marmandaises et Marmandais, ainsi que de toutes les personnes travaillant, étudiant, consommant, se divertissant, se cultivant, s'engageant ou faisant du sport dans notre commune, guide notre action.

Nous avons les atouts pour nous développer harmonieusement tant d'un point de vue démographique que d'un point de vue économique, attirer chez nous de nouveaux talents et en faire de nouveaux marmandais.

Nous vous adressons nos meilleurs vœux, 2024.

GROUPE «VIVRE 100% MARMANDE»

Les Conseillers municipaux de l'équipe Vivre 100% Marmande vous présentent leurs meilleurs vœux et vous souhaitent une bonne année 2024.

2024, année de renouveau ou d'effondrement ?

La gestion chaotique de notre maire n'augure rien de bon pour cette nouvelle année.

Quand d'aventure certains marmandais téméraires rentrent en centre-ville, ils se retrouvent, à cause des travaux, telle une balle de flipper, expulsés vers l'extérieur ou piégés sans savoir où aller. En conséquence de quoi, ils ne reviennent plus et nos commerçants souffrent un peu plus. Commencer la réfection de la Place Clémenceau 4 mois avant Noël est un impensé !

De nombreux logements vont être construits (500). L'initiative est bonne car Marmande pourra accueillir de nouveaux habitants. La moitié seront des logements sociaux. L'Etat oblige les municipalités à afficher 20 à 25% de logements sociaux. Pour autant y a-t-il des réflexions en cours pour anticiper l'arrivée de ces nouveaux citoyens Marmandais ? (Adéquation du bassin d'emploi à ces nouveaux arrivants afin qu'ils puissent trouver du travail. Formations possibles en lien avec les besoins du territoire). Est-ce que la démographie médicale sera suffisante pour soigner les nouveaux venus quand de nombreux Marmandais n'ont plus de médecin traitant ? 250 logements sociaux laissent penser que les besoins sociaux vont croître considérablement. Si besoin, comment et avec qui accompagner ces personnes et ne pas appauvrir davantage économiquement et culturellement la ville ? Est-ce que nos écoles seront adaptées ? Est-ce que les transports en commun (bus, trains) seront développés et adaptés aux nouveaux arrivants ? Autant de questions passées sous silence ou tout simplement, encore une fois, impensées.

Ce ne sont que quelques exemples de cette gestion chaotique dont Marmande pâtit aujourd'hui.

Il n'est pas question ici de critiquer l'intentionnalité des actions de la majorité municipale, mais son absence de vision, comme son manque d'anticipation dans la mise en place des projets, et enfin l'absence d'adaptation aux problèmes non anticipés. Au final personne ne sait vraiment où l'on va sauf dans un mur.

Il ne faut pas voir dans cette tribune des accents de requiem pour une ville sinistrée mais seulement une incitation à remettre de la réflexion au cœur du projet municipal. Nous devons tous laisser l'idéologie aux idéologues et réfléchir avec pragmatisme au bien être des Marmandais. Des solutions existent, encore faut-il les penser !

Les élus du groupe «vivre 100% marmande»

Recensement de la population 2024

**Répondre au recensement,
c'est utile pour construire
demain !**

Encore plus simple par internet

 le-recensement-et-moi.fr



**Le recensement démarre le 18 janvier. Si vous êtes recensé cette année,
vous serez prévenu par votre mairie.**